

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 21 décembre 2023 -

Etaient présents :

M. CADIOU, Mme DURRANS, M. KATUSZEWSKI, Mme MELLAC, M. PICHON, M. ARCELIN, Mme GROULT, M. BARROS, Mme DIRIK, M. LE MAT, Mme LHERMITTE, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

M. BAUMANN, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, M. LABARBE, Mme LAURENT, M. LE BOURDONNEC, Mme ONG VAN CUNG, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, Mme ESTEVES-LEANDRO, M. FERNANDEZ, Mme RODRIGUEZ, Mme SARAGNET, Mme MORGES.

Etaient invités :

M. BEZIAT, Mme COLLIGNON, Mme COMONT, M. HAUQUIN, Mme MIRAS, Mme MOINEAU, M. VALAT.

Mme Mellac ouvre la séance à 09h10.

Nombre de membre présents	12
Nombre de membres représentés	16

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	24
Abstention	4
Pour :	24

☞ La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023.

II/ APPELS À PROJET RÉGION 2024

Mme Mellac annonce que l'appel à projets région pour soutenir les formations a pour thème central cette année « Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle Aquitaine » avec 4 axes au choix :

- Axe n°1 : Développer la formation en ingénierie ;
- Axe n°2 : Consolider le maillage territorial de l'enseignement supérieur ;
- Axe n°3 : Soutenir la formation doctorale ;
- Axe n°4 : Renforcer les compétences pour répondre aux besoins socio-économiques.

Les critères d'analyse de la région sur la qualité des projets reposent sur :

- Leur adéquation avec les objectifs et les axes régionaux de l'appel à projets ;
- Le caractère novateur, les demandes d'aides ne devant pas financer des projets récurrents ;
- L'intégration ou l'articulation du projet dans la stratégie de l'établissement ;
- L'implication effective des acteurs du monde socio-économique, privé ou public.

Elle indique que 4 propositions de projets pédagogiques sont soumises pour avis à la CFVU.

- Montaigne Humanités on the move

Mme Collignon, Directrice de l'EDMH¹, présente ce projet qui rentre dans l'axe n°3. Il consiste à promouvoir la mobilité internationale des doctorants de l'EDMH au cours de leurs années de thèse. C'est un soutien financier pour un séjour dans un centre de recherche d'une université étrangère, ce qui diffère des missions de recherche sur un terrain d'étude. Ce projet concernera donc potentiellement tous les doctorants de toutes les disciplines et quel que soit leur objet d'étude. Il permettra d'enrichir leur parcours doctoral, de mieux préparer encore leur insertion professionnelle et de construire un réseau international.

Ce soutien à la mobilité sortante a été approuvé par l'école doctorale et concernera :

- 15 doctorants pour un séjour de 5 mois par an sur 3 ans ;
- Les directeurs de thèse pour un séjour d'une semaine par an sur 3 ans pour aller voir leur doctorant lors de leur mobilité et consolider leurs relations ;
- Les 8 membres du service de l'ED, ainsi que 2 membres du service des relations internationales pour un séjour d'une semaine au cours des 3 ans.

Il sera également organisé 2 ateliers (workshop) à l'UBM avec les directeurs des ED et Centres de recherche les plus actifs dans ces échanges. Ils auront pour but d'échanger sur les bonnes pratiques et construire à l'issue de ce projet région un projet commun pour stabiliser et rendre récurrent cette mobilité qui pourrait être déposée à l'Europe.

Budget : 332 000€

Région Nouvelle Aquitaine : 263000€

Univ. Bordeaux Montaigne : 69000€

Mme Durans demande si les doctorants qui travaillent sur des sujets qui nécessitent des terrains pourront également demander à bénéficier de ce financement.

Mme Collignon répond que si leur terrain est proche d'une université, ils pourront être accueillis dans un centre de recherche et combiner les deux.

- L'Université Bordeaux Montaigne, pôle de formation d'excellence en Illustration, au centre d'un réseau professionnel en région Nouvelle-Aquitaine

M. Béziat, responsable du master Illustration, présente ce projet qui rentre dans l'axe n°4. Il explique que ce projet s'inscrit dans la continuité d'un appel à projet région de 2019 « Création d'un pôle d'attractivité en Illustration en Nouvelle-Aquitaine » qui a accompagné le développement d'une offre de formation artistique unique dans les universités françaises et la création d'événements artistiques d'ampleur. Ce nouveau projet vise à confirmer la place de l'université comme pôle de formation d'excellence en illustration, à dimension nationale, et à l'inscrire dans le maillage socio-économique de la région. Un des aspects importants est de travailler sur l'insertion professionnelle et de favoriser les liens qu'il y a entre les structures régionales (entreprises, institutions, associations...) et les nouvelles générations d'illustrateurs formés à l'UBM.

Ce projet a pour objet de favoriser les liens entre, d'un côté, les structures régionales (entreprises, institutions, associations, ...) qui ont besoin d'images pour communiquer, innover, ou encore développer l'accès à l'art et à la culture, et de l'autre, cette jeune génération de professionnels de l'image formée à l'UBM. Il vise la

- Facilitation de l'insertion professionnelle en développant le réseau des diplômés (plateforme Alumni), les cofinancements de bourses de création post-diplôme en lien avec des lieux de résidence artistiques régionales, les rencontres professionnelles, le déplacement des étudiants sur les lieux stratégiques de la création ainsi que la construction des enseignements à partir des collaborations avec les partenaires extérieurs ;

¹ Ecole Doctorale Montaigne Humanités

- Amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des étudiants par l'aménagement d'espaces de la Maison des arts, l'ouverture d'ateliers en dehors des heures de cours, l'achat de matériel et l'accès aux pratiques traditionnelles comme aux technologies innovantes et numériques pour tous les étudiants afin de lutter contre les inégalités.

Ce projet sur 3 ans concerne les licences d'arts plastiques et le master Illustration.

Budget : 104900€

Région Nouvelle Aquitaine : 77080€

Univ. Bordeaux Montaigne : 27820€

Il y aura également des cofinancements directs et indirects.

- Art, écologie, mobilité : un nouveau pôle d'écopédagogie pour les Arts à l'UBM

Ce projet qui s'inscrit dans l'axe 4 est porté par M. Baumann, responsable du master Arts.

Mme Mellac explique que ce projet porte sur les enjeux croisés entre art, écologie et mobilité territoriale à partir de pédagogie innovante, aussi qualifiée d'écopédagogie des arts. Il concerne les formations en art et design à l'UBM ainsi qu'un réseau de partenaires socio-économiques à vocation artistique et culturelle. Il s'appuie sur les infrastructures disponibles à l'UBM et sur une formation qui servira de tremplin : le master recherche arts plastiques.

C'est un travail à partir d'une méthodologie et d'outils centrés sur la mobilité et une pédagogie du dehors. Ces outils pédagogiques devraient permettre aux étudiants d'acquérir des savoirs techniques, historiques, philosophiques, culturels et professionnalisant qui leur permettront d'intégrer au sein de leur futur métier une dynamique entrepreneuriale engagée écologiquement.

Une série d'outils pédagogiques ont été identifiés :

- Pour le Master Recherche en Arts Plastiques : des workshops (3/an) et visites de terrain, valorisés par des publications, expositions ou films de restitution ancrés chez les partenaires ;
- Des séminaires de recherche-crédation sur l'art et l'écologie qui contribuent à l'élaboration d'événements scientifiques avec les partenaires ;
- La recherche-crédation est renforcée par le développement transversal de la pratique artistique des étudiants, associé à la conception d'expositions dans la galerie Alban Denuit et chez les partenaires (Frac MÉCA, etc.) ;
- Les étudiants de Licence Arts plastiques suivront aussi chaque année une semaine de workshop à la Maison des Arts avec un.e artiste invité.e ;
- Pour toute la formation arts plastiques, des conférences et master-classes renforceront ce maillage avec les professionnels.

Ce projet permettra d'augmenter l'attractivité du master Arts de UBM, de créer un pôle pédagogique d'excellence en art et écologie à l'UBM, qui débouchera sur la création d'un nouveau master Art, écologie, mobilité et de renforcer la continuité pédagogique entre les licences et les masters en intégrant des étudiants de licence dans des projets.

Mme Mellac précise qu'il y a un partenaire financier UR ARTES et beaucoup de partenariats qui participeront par des subventions en nature et ponctuellement financières.

Budget : 147928€

Région Nouvelle Aquitaine : 110594,6€

Univ. Bordeaux Montaigne : 34333,4€

Co financement : 3000€

- Impulsion universitaire : pour une exploration et une mise en jeu des IAs au service de la réussite des étudiants.

Mme Mellac indique que ce projet porté par M. Rouissi et la DSIN² s'inscrit dans l'axe n°4. Il a pour objet de fournir à nos étudiants (de la L1 au doctorat) les clés pour devenir des acteurs compétents et éclairés de l'intelligence artificielle et se caractérise par 3 actions principales :

² Direction du système d'information et du numérique

- Développer une culture des IAs au sein de notre université en formant les étudiants et les enseignants à l'utilisation de IAs qui s'intégrera dans les différents niveaux d'enseignement ;
- Intégrer des IAs dans notre plateforme de formation en ligne (Moodle) en développant des extensions permettant d'apprendre à utiliser et mobiliser les capacités génératives des IAs avec une logique de tutorat intelligent ;
- Créer des cours transverses ouverts à toute la communauté (étudiants et enseignants). Les enseignants, sur la base du volontariat, seront pris en compte à travers des actions de formation et d'accompagnement afin de faire de ces IAs génératives des outils du quotidien et servant d'assistants virtuels (génération de contenus textuels, de quiz, de diapositives ; aide à la correction de travaux...).

Ce projet concerne tous les étudiants de l'université Bordeaux Montaigne (15 000) et les enseignants et responsables de formation (1500). Il permettra de nouer des partenariats avec des entreprises technologiques régionales (Unitec, SPN, FrenchTech Bordeaux) ou nationales pour renforcer la base de l'expertise car il s'agira notamment de disposer in fine d'un ou plusieurs modules de formation de Moodle sur les IAs.

Budget : 260 000€

Région Nouvelle Aquitaine : 208000€

Univ. Bordeaux Montaigne : 52000€

Mme Durans s'interroge sur le sens de la 1^{ère} partie du paragraphe sur les résultats attendus sur la réussite au diplôme et l'emploi des jeunes sur le tutorat intelligent auprès des étudiants qui est de nature à amélioration de la réussite au diplôme.

Mme Mellac répond qu'elle posera la question à M. Rouissi afin que ce point soit éclairci.

M. Valat dit que dans ce projet qui vise à déployer largement l'IA, il s'étonne que l'on intègre les enseignants uniquement sur la base du volontariat.

Mme Durans fait remarquer que lors de la mise en place des outils e-campus cela avait débuté sur la base du volontariat et finalement tous les enseignants s'y sont mis.

Mme Groult fait remarquer que l'évaluation d'un projet à tendance à ne pas être prise en compte lors du dépôt du projet. Elle souhaiterait que les services concernés par l'évaluation des projets puissent être informés en amont pour pouvoir organiser le travail. Elle ajoute qu'en étant impliqués en amont ils pourraient faire un accompagnement méthodologique dans la production des indicateurs et être plus précis dans les indicateurs et savoir ce qui est possible à calculer.

Mme Mellac dit qu'il est en effet important de contacter la CAP lors du montage du projet et lors du bilan.

Mme Durans demande quand la région se prononcera sur les projets.

Mme Mellac répond que le dépôt des dossiers se fait en janvier. Une réponse sera apportée en juin pour une mise en place à la rentrée universitaire.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ La CFVU émet un avis favorable aux Appels à projet Région 2024.

III/ CRÉATION DU PARCOURS INFORMATION TERRITORIALE DANS LA MENTION DE LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION

Mme Mellac rappelle que lors de la CFVU du 21/09/2023 il y a eu une opposition forte à la présentation du dossier de demande de création d'une licence professionnelle dans la mention « métier de l'information, métier du journalisme et de la presse ». Les raisons avancées étaient de faire co-exister plusieurs formations d'un même établissement, en licence et en master, qui aient dans leur mention le terme de journalisme alors que la reconnaissance par la profession se fait au niveau du master. Par ailleurs, le terme journalisme de communication avait été récusé par une élue de l'IJBA. Ne disposant pas d'assez d'éléments de réponse puisque le porteur de la formation, M. Damome, était absent, le vote a été reporté à une date ultérieure.

Elle explique que la licence présentée aujourd'hui est un parcours en 3^{ème} année de licence de la mention information-communication. Elle précise qu'elle n'avait pas été présentée lors de la nouvelle offre de formation car la direction administrative de l'UFR STC pensait à tort que cela n'était pas nécessaire puisque la licence s'autofinancait. Elle milite pour que cette licence devienne une licence professionnelle mais qu'il faut prendre le temps de discuter avec les différentes parties prenantes des formations de communication et de journalisme de l'établissement.

M. Damome dit que l'idée de cette licence est née d'un échange avec M. Rigaud, PAST³ à l'UFR STC et consultant en communication publique. Il explique qu'au début des années 90 il y a eu un changement dans les bulletins d'information des collectivités territoriales vers une production de plus en plus journalistique. On a assisté à une professionnalisation à l'intérieur des collectivités alors que jusque-là on comptait sur les journalistes locaux. L'idée était donc de monter une formation pour aider tous ces communicants qui font du travail de journalisme sans en avoir les compétences. De plus, parmi les étudiants de licence, certains ne veulent pas être journaliste dans des organismes de presse mais souhaitent faire un parcours court et traiter de l'information qui ne soit pas généraliste. Cette formation serait unique en France et permettrait d'offrir aux étudiants et aux professionnels de communication qui travaillent comme chargé de publication, chargé éditorial, de développer des compétences journalistiques.

Dans la mention information-communication il n'y a pas d'équivalent en formation professionnelle. Ce qui ressemblait le plus était la mention de licence professionnelle « métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse » qui est différent de la mention de master « journalisme » pour laquelle l'IJBA est accrédité. Il en avait parlé à M. Schwartz qui lui avait demandé de veiller à ce que ne s'établisse pas l'idée qu'il y ait une continuité naturelle entre cette licence professionnelle et l'IJBA. Il semblerait ensuite que ce projet n'a pas été débattu au sein de l'IJBA. Une discussion a eu lieu également avec l'IUT autour de la formation de licence professionnelle « communication digitale » qui est distincte de la formation proposée. Il annonce qu'il réfléchira comment solutionner les problèmes soulevés pour une ouverture future en licence professionnelle.

Mme Mellac pense que cette formation a toutes les caractéristiques d'une licence professionnelle qui a pour but une insertion professionnelle rapide et qui recrute des apprentis.

M. Pichon prend note du projet de création du parcours sur la mention de licence information-communication et se faisant porte-parole de Mme Roumanos s'étonne cependant que dans le contenu soit à nouveau utilisée la formule de journalisme de communication.

³ Professeur associé en service temporaire

M. Damone répond que la question du journalisme de communication est une question traitée depuis 1995 au Canada, car un changement au sein des collectivités territoriales a été observé. Le journalisme qui est pratiqué au bénéfice d'une institution est différent du travail de celui réalisé au sein d'un organe de presse. En France on parle de journalisme territorial.

M. Pichon comprend que la communication tende vers le journalisme. Mais les écoles de journalisme, la profession de journalisme ont leurs propres définitions et leurs propres limites. Mme Roumanos, directrice des études de l'IJBA, souhaite souligner que dans la charte déontologique des journalistes l'idée est qu'il faut lutter contre la confusion entre journalisme et communication et qu'en effet seuls les journalismes qui travaillent dans des organes de presse peuvent avoir la carte.

M. Damome regrette que Mme Roumanos ne soit pas présente pour en discuter. Il ne souhaite pas communiquer sur l'idée que cette formation formerait des journalistes. Les personnes formées n'auront pas le titre de journaliste, ni la carte de presse, mais combineront des compétences de communication et de journalisme.

Mme Mellac dit que des tensions entre des métiers apparaissent. Mais pour que cela progresse, il faut qu'il y ait encore une discussion sur la mention à choisir et les termes utilisés pour trouver une position consensuelle afin que les deux formations puissent exister puisqu'on comprend bien qu'elles sont différentes.

Mme Durans s'interroge sur les 20 heures de langues qui sont peu nombreuses et demande si cela est une obligation d'introduire des langues dans la maquette.

M. Damome répond que l'anglais est effectivement obligatoire mais qu'aucun enseignant de langue de l'UFR Langues ne pouvait assurer les 40 heures de langues initialement prévues. 20 heures seront donc assurées par un intervenant extérieur. Comme les étudiants viennent une semaine par mois, ils auront de l'anglais au cours de ces semaines tout au long de l'année d'octobre à juillet.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	26
Abstention :	2
Contre :	1
Pour :	25

➡ La CFVU émet un avis favorable à la création du parcours information territoriale dans la mention de licence information-communication

IV/ RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT ENTRE L'UBM ET L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE EN FRANCE RELATIVE AU « DIPLOME UNIVERSITAIRE DIDACTIQUE DU CORÉEN LANGUE ÉTRANGÈRE »

Mme Mellac explique que c'est un renouvellement de convention pour 2023/2024. La subvention de l'Ambassade de Corée en France permet de financer à la fois des enseignements à l'UBM et des enseignements à l'université de Yonsei. La coordination financière complexe est financée par l'UBM par une modulation de service de 12 heures.

Quelques changements ont été apportés cette année :

- Changement de la personne chargée de la coordination financière ;
- Changement dans les annexes financières avec une nouvelle méthodologie du modèle de calcul des coûts et une présentation des dépenses prévisionnelles ;
- Baisse du montant de la subvention qui passe de 42 000 \$ à 41 000 \$. 1 000 \$ étant retenus par l'Ambassade de Corée pour payer les frais de déplacements des stagiaires qui viennent à un colloque à Paris.

M. Valat indique qu'il faut vérifier le nom du responsable pédagogique à UBM. Il souhaiterait pour l'année prochaine que l'objet de la convention soit revu afin de mieux faire apparaître dès le début de la convention le 3^{ème} partenaire.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

☞ La CFVU approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et l'Ambassade de la République de Corée en France relative au Diplôme Universitaire « Didactique du Coréen Langue Etrangère ».

V/ MODALITES D'ADMISSION 2024 EN 2ÈME ET 3ÈME ANNÉES DE 1ER CYCLE

Mme Mellac rappelle que ces modalités d'admission sont votées tous les ans pour chacune des licences avec les dates d'ouverture et de fermeture d'Apoflux, la date de retour des pièces justificatives, les modalités de recrutement et les capacités d'accueil.

Mme Dirik annonce que pour rester cohérent avec la position tenue sur les capacités d'accueil en CFVU du 30 novembre 2023 et le vote en CA de la semaine dernière, les étudiants de la liste EBM voteront contre.

M. Valat dit que les capacités d'accueil sont données à titre indicatif. En L2 et L3 on intègre des étudiants venant d'un autre cursus en fonction du nombre de places disponibles dans les formations qui varie en fonction du taux de réussite et des éventuels désistements en cours d'année. Il rappelle que l'intégration est de droit pour les étudiants issus d'une autre université ayant validé une année dans la même mention.

M. Arcelin fait remarquer que le Diplôme Universitaire CIEPT est manquant sur le document et rappelle les dates qu'il avait transmises. Ouverture au 01/03/2024, fermeture au 15/04/2024, modalités de recrutement sur dossier avec retour des PJ le 22/04/2024 et publication le 30/04/2024.

Mme Mellac invite à voter ces modalités en rajoutant le DU CIEPT.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Contre :	9
Pour :	19

☞ La CFVU approuve les modalités d'admission 2024 en 2^{ème} et 3^{ème} année de 1er cycle.

VI/ MODALITES D'ADMISSION 2024 EN LICENCE PROFESSIONNELLE ET BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE 2ÈME ET 3ÈME ANNÉE

Mme Mellac dit que les modalités peuvent être différentes selon les diplômes avec parfois une phase d'admissibilité puis d'admission.

Mme Mellac note les mêmes remarques que celles énoncées lors du précédent vote par les étudiants et invite au vote.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Contre :	9
Pour :	19

➡ **La CFVU approuve les modalités d'admission 2024 en licence professionnelle et Bachelor universitaire de technologie 2^{ème} et 3^{ème} année.**

VI/ SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'UFR HUMANITÉS A L'ASSOCIATION ARTHOTEM

Mme Mellac indique qu'il s'agit d'une subvention accordée par l'UFR Humanités à l'association Arthotem pour financer un voyage pédagogique au musée du Louvre. Elle fait remarquer qu'il existe d'autres dispositifs pour financer des projets d'associations. Alors qu'il reste encore des fonds sur le FSDIE, l'UFR va empiéter sur les besoins de financements des projets pédagogiques. Une subvention de 4 840 € est accordée à une association alors que les 13 projets pédagogiques pour un montant de 27 000€ ne pourront pas tous être financés. Bien qu'elle soit favorable au projet de cette association, elle déplore ici l'appel fait à cette source de financement.

M. Barros explique que certains projets d'associations ne rentrent pas dans les critères du FSDIE et sont renvoyés vers les UFRs. Il dit que lors de la dernière réunion avec la DIVEC il été question de redélimiter les périmètres de chacune des sources de subvention afin d'éclaircir les choses.

Mme Mellac annonce que cette subvention a été approuvée en Conseil d'UFR en date du 18/12/2023. Elle ne s'y opposera pas mais exprime son incompréhension face à ce dispositif. Il faut que l'UFR soit bien consciente que cette subvention représente 20% leur demande au FSP.

Mme Schaller pense que la principale raison pour laquelle ce projet n'a pas été financé par le FSDI est due à la présence des enseignants en tant qu'accompagnateurs qui prennent sur le budget du voyage au lieu de s'autofinancer. Elle dit qu'il faut en effet clarifier les critères et la définition entre projets tutorés et projets pédagogiques car ce n'est pas assez clair, ni pour les associations, ni pour les membres du jury.

M. Pichon dit qu'il aurait peut-être fallu scinder le projet en deux. Le voyage et l'hébergement des enseignants sur le FSP et le reste sur le FSDIE. Il demande pourquoi ces subventions sont présentées en CFVU.

Mme Mellac répond que les UFRs peuvent attribuer des budgets à des associations mais que dans ce cas elles doivent les présenter en CFVU afin que l'on puisse en voir la nature et le montant. Dans le cas présent la demande correspond en partie à d'autres subventions qui existent déjà et le montant de la subvention obtenue est élevé.

Résultat du vote :

Votants :	28
Suffrages exprimés :	28
Pour :	28

➡ **La CFVU approuve la subvention accordée par l'UFR Humanités à l'association Arthotem.**

VII/ BILAN DES STAGES 2022/2023

M. Hauquin présente le bilan des stages 2022/2023 :

- 2605 de stages (obligatoires et non obligatoires) ce qui représente une baisse de 13% par rapport à l'année dernière et s'inscrit dans une baisse constante depuis 2019/2020 ;
- Complexité des situations de stage à suivre avec notamment le développement et la normalisation du télétravail ;
- Le blocage de l'université en mars, avril a eu un impact sur le volume de stage ;
- Renforcement de l'accompagnement des étudiants par les enseignants référents sur les conventions même si un travail de sensibilisation aux enjeux juridiques reste à consolider ;
- Pour les stages « non obligatoires », nécessité d'accompagnement de plus en plus individualisé et donc chronophage ;
- Augmentation de l'irrespect du cadre légal par les structures d'accueil des stagiaires qui nécessite une vigilance accrue ;
- Les stages obligatoires représentent 75% de l'ensemble des stages (1950) ;
- Baisse de 6% par rapport à 2021/2022 qui est une conséquence directe de la mise en œuvre du nouveau contrat quinquennal avec un volume de stages inclus dans les maquettes qui a été un peu réduit ;
- Légère augmentation des stages « non obligatoires » (655) ;
- 30% des stages sont gratifiés ;
- Revalorisation au 1er janvier 2023 du taux minimum obligatoire de la gratification à 4,05€/heure au lieu de 3,90€. Au 1^{er} janvier 2024 il sera revalorisé à hauteur de 4,35 € ;
- 6% des stages sont fait à l'étranger, moitié en dans l'UE et moitié hors UE ;
- Les stages non obligatoires se répartissent entre secteur public et secteur privé alors que les stages obligatoires se font majoritairement en secteur privé (70%). Les stages en association se développent ;
- En septembre 2023 mise en ligne de la plateforme Alumni Bordeaux Montaigne qui a pour objet de développer ses réseaux et de permettre aux étudiants d'accéder à des offres d'emploi et des offres de stage. Plus de 180 structures professionnelles ont déjà créé leur compte et diffusé une centaine de stages.

Il indique les perspectives :

- Améliorer la diffusion des offres de stages via la plateforme Alumni ;
- Proposer plus d'amphis d'information tout au long de l'année sur les opportunités de départ en stage ;
- Faire des capsules vidéo pour valoriser l'expérience du stage et les diffuser sur les réseaux sociaux ;
- Améliorer l'accompagnement des étudiants dans leurs démarches avec une sensibilisation des enseignants responsables de stages et des gestionnaires aux enjeux juridiques face aux situations d'accueil de plus en plus complexes et dégradées dans les structures professionnelles ;
- Former des gestionnaires et enseignants, à l'utilisation de la plateforme Essor et la partie législative.

Mme Mellac s'interroge sur la baisse des stages obligatoires.

Mme Moineau indique que dans certaines filières les stages obligatoires peuvent se faire par anticipation et compte dans ce cas comme des stages « non obligatoires ».

Mme Groult ajoute que la baisse des effectifs en 2022/2023 (moins 11% en LMD) a également eu une influence sur le nombre de stages. Elle demande si pour le prochain bilan il serait possible d'indiquer la répartition entre le M1 et le M2.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Durans souhaite revenir sur le problème soulevé lors de la dernière CFVU sur les étudiants en situation de handicap que l'on a fait parfois composer sur l'estrade. Comme la réponse ne figurait pas dans le procès-verbal elle souhaiterait savoir s'il y a des conseils de bonnes pratiques.

Mme Mellac dit que le règlement est assez clair sur ce que l'on peut ou non faire avec des étudiants en situation de handicap. La notion de bonnes pratiques est délicate. Un travail sur comment intégrer ces évaluations spécifiques devrait être fait avec le pôle handicap.

Mme Durans souhaite être plus précise. Elle dit que la question s'est posée au sein de l'équipe pédagogique cette année pour la 1^{ère} fois car les étudiants sont maintenant autorisés à venir avec leur propre ordinateur. Et dans ce cas il n'y a aucun moyen de bloquer l'accès à internet, ni le correcteur orthographique. Elle se demande comment gérer cela.

Mme Mellac répond qu'elle n'avait pas vu cet aspect-là. Elle dit qu'il est important qu'ils puissent utiliser leur propre ordinateur car cela complexifierait et alourdirait la mise en place des examens pour ces étudiants. Mais elle comprend que dans certaines disciplines et pour certains exercices se soit très embêtant d'avoir accès à internet. Il faudrait imaginer autre chose que de mettre un étudiant sur l'estrade à la vue de tout le monde.

Mme Groult indique qu'au dernier CSAE⁴ FS la gestion des étudiants en situation de handicap a été abordée. Il s'agissait là du problème d'accessibilité aux bâtiments suite aux pannes d'ascenseurs rencontrés dernièrement. Certains étudiants n'ont pas pu avoir accès à leurs examens.

Mme Dirik dit qu'elle est ouverte à faire un travail commun avec le pôle handicap. La solution intermédiaire serait peut-être de mettre ces étudiants sur le 1^{er} rang dans le même sens que tout le monde. Cela serait moins gênant pour les étudiants et permettrait aux enseignants de ne pas être trop loin et de pouvoir les surveiller.

Mme Durans répond que ce n'est pas toujours facile surtout s'il n'y a qu'un seul enseignant. Le fait que certains étudiants puissent avoir accès au correcteur d'orthographe soulève un problème d'équité de traitement vis-à-vis des autres.

Mme Mellac dit que ces questions se posent en contrôle continu. Les enseignants doivent avoir pensé à ce problème avant l'examen. Il faut donner des clés, des façons de faire pour prendre en charge ces questions avant qu'elles ne se posent. Elle va en reparler avec le pôle handicap.

La séance est levée à 11h49.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé
Lionel LARRÉ